

AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'EVRON, B.P. 0130, F-53601 Evron Cedex. Tél. 02 43 66 32 00. E-mail : ccpe@cc-pays-evron.net. Fax 02 43 01 93 89.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Cabinet Gérard VUILLAUME, programmiste de l'opération, résidence "le Solayer" - bâtiment B 105, rue de Neyrat, F-61300 Clermont Ferrand. Tél. 04 73 34 84 05. E-mail : cabgv@wanadoo.fr. Fax 04 73 93 15 58.

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés :

M. le président de la communauté de communes du Pays d'EVRON, avenue Raoul Vadepiéd - B.P. 130, F-53601 Evron Cedex.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Organisme de droit public.

Services généraux des administrations publiques.

I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :

SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

concours restreint de maîtrise d'œuvre niveau Esquisse + pour la construction d'un cinéma de 3 salles avec mission de base et missions optionnelles EXE, OPC et SSI.

II.1.2) Description succincte :

construction d'un cinéma de 3 salles : 250, 100 et 80 places avec projection numérique et possibilité en 35mm au centre d'EVRON en Mayenne (7 500 H).

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 1 935 000 euro ht, hors options pour installation de panneaux photovoltaïques et fondations spéciales

Cette construction s'intégrera dans le programme de redynamisation commerciale de la commune d'EVRON. La consommation d'énergie primaire globale maximum du bâtiment est fixée à 64 kw/m²/an. La mission intègrera notamment l'étude nécessaire et la présentation des calculs liés à l'obtention de ce résultat.

L'Équipe sera composée au minimum d'un architecte diplômé, mandataire, d'un acousticien, d'un économiste, d'un BET structures, d'un BET fluides, d'un BET thermique et énergétique.

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

45212150.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

Validité du dossier administratif et de la composition de l'équipe.

Adéquation des moyens techniques et humains de l'équipe à la nature du projet.

Références architecturales de l'équipe en matière de conception et de réalisation similaires.

III.2) LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE :

Oui.

Architecte

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

1. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat (articles 44 et 45 du code des marchés publics)

Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC 4) et pour chacun des membres de l'équipe :

A) Déclaration du candidat (Dc5)

B) Déclaration que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

C) Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (ou imprimé DC 7 complété en cours de validité)

D) Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaires pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

E) Attestation sur l'honneur que le candidat emploiera pour l'exécution du marché des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3, L.143-5 et L.620-3 du code du travail.

F) Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement le déclarant en tant que tel et l'habilitant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

Dossier d'œuvre :

1. Une note de présentation de l'équipe comportant pour chacun des membres ses compétences, ses références en 3 pages de format A4.

2. Un dossier de références en cours d'exécution ou exécutées et précisant : la nature du programme réalisé et son montant, les coordonnées du maître d'ouvrage, le type de mission réalisée, le rôle tenu par le candidat, les délais d'études et de travaux, la date d'achèvement des travaux, le taux de rémunération. 3 références significatives seront présentées sur 2 planches au format A3.

La non conformité de la candidature présentée par un des membres du groupement entraîne le rejet de la candidature du groupement.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE CONCOURS :

Restreint.

Nombre envisagé de participants : 3.

IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :

IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :

1. Qualité architecturale : insertion dans le site, parti architectural, respect du règlement d'urbanisme

2. Respect du programme : choix technique, fonctionnement, surface, consommation énergétique globale du bâtiment d'un maximum de 64kw/m²/an, exprimé en énergie primaire.

3. Coût global d'utilisation

4. Adéquation financière de l'esquisse avec l'enveloppe prévisionnelle des travaux affectés à l'opération.

IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :**

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

15 septembre 2008 - 17:00.

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

6 octobre 2008.

IV.4.5) **Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés :**

français.

IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.5.1) **Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) :**

Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : les équipes admises à concourir ayant présenté un projet de niveau esquisse + recevront une indemnité de 15 000 euro (T.T.C.) chacune. L'équipe lauréate se verra attribuer un montant identique à valoir sur le marché de maîtrise d'œuvre.

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants :**

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours :**

Non.

IV.5.4) **La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

IV.1) TYPE DE CONCOURS :

Non.

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. La composition du jury sera présentée dans le règlement du concours..

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

Le marché qui suivra le concours est un marché de services soumis à l'amp.si l'attributaire du marché est un groupement, le titulaire du marché sera un groupement conjoint dont le mandataire architecte sera solidaire.

Les candidatures, présentées sous enveloppe unique cachetée portant la mention "concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un cinéma de 3 salles" sont à transmettre par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : M. le président de la communauté de communes du Pays d'EVRON-espace Coëvrons - ave Raoul Vadepiéd - B.P. 0130 -53601 EVRON Cedex ou à déposer contre récépissé à la même adresse.

Si le candidat opte pour la remise de sa candidature par voie électronique, il le fera avec des fichiers au format pdf sur la plate-forme de dématérialisation suivante : www.ouestmarches.com .

Renseignements complémentaires : M. Vincent VERDIER, directeur des services - 02.43.66.32.00
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes - 6 allée Ile Gloriette
B.P. 24111 44041 NANTES Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 31 juillet 2008.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

31 juillet 2008.